



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Quarante et unième session

Budapest (Hongrie), 1-2 octobre 2019

**Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028:
Agriculture familiale et Programme de développement durable
à l'horizon 2030**

I. Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028

1. La résolution A/RES/72/239 portant création de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2017¹. Dans sa résolution, l'Assemblée générale demande à la FAO et au Fonds international de développement agricole (FIDA) de diriger la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, et invite les gouvernements et autres parties prenantes, notamment les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, à appuyer activement la mise en œuvre des activités de la Décennie.

2. La Décennie s'appuie sur le succès de l'Année internationale de l'agriculture familiale en 2014 ainsi que sur les connaissances acquises sur les contributions multiples des agriculteurs familiaux à une vie rurale durable. À titre d'exemple, l'agriculture familiale produit plus de 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales et améliore la durabilité environnementale du secteur agricole en préservant et en régénérant la biodiversité et les écosystèmes. En mettant en avant des aliments traditionnels et nutritifs, elle favorise un régime alimentaire équilibré et la conservation du patrimoine culturel dans les zones rurales. La Décennie servira à axer les efforts de la communauté internationale sur l'élaboration et l'exécution collectives de politiques économiques, environnementales et sociales globales qui permettent de créer un environnement propice et de renforcer la position de l'agriculture familiale dans le secteur agricole.

¹ Pour en savoir plus, voir: <http://www.fao.org/family-farming/decade/fr/>.



3. La Décennie se fonde sur la définition de l'agriculture familiale établie par le Comité directeur de l'Année internationale de 2014².

L'agriculture familiale (qui englobe toutes les activités agricoles familiales) permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. L'exploitation agricole et la famille sont liées, évoluent conjointement et réunissent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

4. À l'échelle mondiale, la Décennie est une occasion exceptionnelle pour l'Organisation des Nations Unies d'atteindre ses objectifs de développement durable (ODD) et vise à concrétiser la vision suivante³:

Un monde dans lequel des systèmes alimentaires et agricoles diversifiés, sains et durables se développent et où des populations rurales et urbaines robustes jouissent d'une excellente qualité de vie dans la dignité et l'équité, à l'abri de la faim et de la pauvreté.

5. La Décennie a été lancée à Rome, en mai 2019, lors d'un événement mondial au cours duquel a également été présenté un Plan d'action mondial pour la Décennie⁴, qui a pour vocation d'accélérer les actions entreprises de façon collective, cohérente et globale pour aider les agents essentiels de développement durable que sont les agriculteurs familiaux. Le plan d'action repose sur sept axes de travail:

- 1) *Mettre en place un cadre politique favorable au renforcement de l'agriculture familiale*
- 2) *Aider les jeunes et assurer la viabilité de l'agriculture familiale de génération en génération*
- 3) *Promouvoir l'équité entre les genres dans l'agriculture familiale ainsi que le rôle de premier plan des femmes rurales*
- 4) *Renforcer les organisations d'agriculteurs familiaux et leur capacité à créer des connaissances, à représenter les agriculteurs et à offrir des services accessibles au continuum milieu urbain/milieu rural*
- 5) *Améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages ruraux et des collectivités*
- 6) *Promouvoir la viabilité de l'agriculture familiale pour créer des systèmes alimentaires qui résistent aux changements climatiques*
- 7) *Renforcer le caractère multidimensionnel de l'agriculture familiale afin de mettre en avant les innovations sociales qui contribuent au développement territorial et à des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture*

6. Les premières étapes de la mise en œuvre de la Décennie seront consacrées à la création d'effets de synergie avec d'autres organes internationaux ainsi qu'avec des processus tels que la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, la Décennie de l'eau des Nations Unies 2018-2028 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale s'attachera également à trouver des moyens

² Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028, p. 7.

³ Ibid., p. 11.

⁴ Le Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028 est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/ca4672en/ca4672en.pdf>.

d'appuyer la mise en œuvre et de tirer profit des activités en rapport avec différents plans convenus au niveau international, dont les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale⁵; les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale⁶; les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté⁷; et la Déclaration des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales⁸.

7. Un comité directeur international composé de représentants des États Membres et des organisations d'agriculteurs familiaux sera chargé de superviser la mise en œuvre de la Décennie. Le Comité directeur international de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale bénéficie du soutien du secrétariat commun de la FAO et du FIDA.

II. Appui de la FAO à la Décennie en Europe et en Asie centrale

8. En Europe et en Asie centrale, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale constitue une excellente occasion pour la FAO de renforcer son appui aux petits exploitants et aux exploitations familiales. Venir en aide aux petites exploitations est une des quatre priorités de la FAO dans la région, et l'Initiative régionale sur l'autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales au service de l'amélioration des moyens d'existence et de la réduction de la pauvreté (IR-1) a été créée pour répondre à cette priorité.

9. Dans la plupart des pays d'Europe et d'Asie centrale, les structures agricoles sont dominées par les petits exploitants et les petites exploitations familiales, et la majorité des exploitations utilisent moins de 5 hectares de terres. Dans le même temps, ces petites exploitations présentent de multiples besoins et contraintes et ont souvent besoin d'aide dans de nombreux domaines techniques. La Décennie est une excellente occasion de créer de nouveaux partenariats et de poursuivre les partenariats existants, ainsi que de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'aider les petites exploitations à se développer pour devenir des exploitations familiales à orientation commerciale.

10. En 2018, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a mené des études sur les besoins et les contraintes des petits exploitants et des exploitations familiales dans huit pays de la région⁹. Le rapport de synthèse régional établi sur la base de ces études par pays¹⁰ met en évidence trois voies de développement pour les petits exploitants: i) la voie agricole, pour faire des petits exploitants des exploitations familiales à orientation commerciale; ii) la voie de la diversification, axée sur la création d'entreprises et d'emplois dans les zones rurales en dehors de la production agricole; et iii) la voie de sortie, pour quitter l'agriculture et faire appel à l'aide sociale. Le programme de l'IR-1 continuera de prêter assistance aux petits exploitants et aux exploitations familiales dans les trois voies de

⁵ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-y7937f.pdf>.

⁶ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i2801f.pdf>.

⁷ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i4356fr.pdf>.

⁸ Disponible à l'adresse suivante: <https://digitallibrary.un.org/record/1650694>.

⁹ Les études par pays sur les besoins et les contraintes des petits exploitants et des exploitations familiales ont été menées en Albanie, en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan, en Macédoine du Nord, en République de Moldova, en Serbie et au Tadjikistan. Des recommandations stratégiques pour renforcer l'aide aux petits exploitants et aux exploitations familiales ont été élaborées à partir des conclusions et figurent dans les rapports des pays.

¹⁰ Le Rapport de synthèse régional, intitulé «Empowering Smallholders and Family Farms in Europe and Central Asia», sera publié prochainement, au second semestre 2019.

développement susmentionnées, contribuant ainsi fortement à la mise en œuvre de la Décennie. Le programme de travail de l'IR-1 peut d'ailleurs être considéré comme faisant partie d'un plan d'action régional pour l'application de la Décennie, et la planification en cours des activités qui seront menées dans la région en 2020 et 2021 sera une première chance de faire une large place à l'échelle régionale dans le cadre de sa mise en œuvre.

11. Le Plan d'action mondial prévoit la création de 100 plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale d'ici à 2024, et le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale s'attend à recevoir des demandes d'assistance à cet égard de la part des États Membres de la région.

III. Agriculture familiale et Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 sert de cadre aux pays pour leur permettre d'élaborer des politiques et de développer l'investissement à l'appui des exploitations agricoles familiales et elle doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour que le succès de la Décennie et la réalisation des ODD soient garantis, les actions doivent reposer sur des politiques cohérentes, intégrées et intersectorielles qui abordent simultanément les aspects environnementaux, économiques et sociaux de l'agriculture et du développement rural. Il est également indispensable que l'élaboration et l'exécution de nombreuses initiatives, y compris des activités et projets menés en Europe et en Asie centrale, soient davantage intégrées et intersectorielles.

13. À l'échelle mondiale comme en Europe et en Asie centrale, l'agriculture familiale est essentielle pour atteindre plusieurs des objectifs de développement durable. La cible 2.3 des ODD, qui appelle à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires d'ici à 2030, sera fondamentale à cet égard.